



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Information Mgmt/Info Tech Projects Div II/Division
des projets de Gestion de l'Information/Technologie de
l'Information II

Portage III 12C1 - 11 Laurier St

Portage III 12C1 - 11, rue Laurier

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet SERVICES DE SOUTIEN - SISFC	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-03BH01/E	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-03BH01	Date 2015-12-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XT-002-29612	
File No. - N° de dossier 002xt.W8474-03BH01	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-05	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chevrier, Stephane M.	Buyer Id - Id de l'acheteur 002xt
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-8224 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8303
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS 001

La présente modification de la demande de propositions vise à :

1. Répondre aux questions de clarification suivantes soumises par des soumissionnaires éventuels; et
2. Modifier la demande de propositions (DP) si nécessaire.

1. DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RÉPONSES

N° de Question	Référence à la DP	Titre/ Sujet	Question de clarification	N° de réponse	Réponse à la clarification
1	Partie 4, Section 4.4 - Méthode de Sélection	Points techniques maximum	<p>Conformément à la partie 4, section 4.4 (page 20 sur 65)</p> <p>En fonction des renseignements contenus dans la pièce jointe A (critères d'évaluation technique) :</p> <p>Le maximum de points de l'évaluation technique = 710 points (évaluation organisationnelle) + 660 points (évaluation des ressources) = 1 370 points</p> <p>Veuillez confirmer que le nombre maximum de points techniques indiqué dans la section 4.4 est 1 370 points.</p>	1	Le Canada confirme que la note technique maximale est 1 370 : 710 points pour l'évaluation organisationnelle et 660 points pour l'évaluation des ressources de l'entreprise.
2	Pièce jointe A : Critères d'évaluation technique, 2.1	Références du projet d'une société affiliée	<p>Sous Pièce jointe A, Critères d'évaluation technique, 2.1 Généralités (page 4 de 37) se trouvent des référence de projet d'une société affiliée telle que définie en vertu de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>, L.R.C. 1985, ch. C-44, telle que modifiée, autorisé?</p>	2	Pour des références de projet, le Canada acceptera seulement les sociétés affiliées telles que définies dans le document 2003 (2015-07-03), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels

N° de Question	Référence à la DP	Titre/ Sujet	Question de clarification	N° de réponse	Réponse à la clarification
3	Pièce jointe A, section 3. 3.2.2 ressources clés dans le cadre des critères techniques cotés, SSSA-R1	Critères d'évaluation technique des ressources	<p>Compte tenu de la description de travail du poste d'« Analyste principal du soutien des systèmes » fournie à la section 5.3.4 de l'Annexe « A », énoncé des travaux, nous présumons que la déclaration incluse dans SSSA-R1 devrait se lire comme suit :</p> <p>« La ressource proposée devrait avoir de l'expérience confirmée en matière de soutien de système, qui comprend l'ensemble des activités suivantes : »</p> <p>et non</p> <p>« La ressource proposée devrait avoir de l'expérience confirmée en matière de sécurité de système, qui comprend l'ensemble des activités suivantes : »</p> <p>Veuillez confirmer.</p>	3	<p>Le Canada confirme que les critères d'évaluation techniques énoncés dans la partie référencée sont décrits correctement.</p> <p>Le point 9 de l'énoncé des travaux pour l'analyste de soutien des systèmes (section 5.3.4) énonce clairement :</p> <p>« Surveiller la sécurité et de rendement du système, déterminer les défaillances opérationnelles, et améliorer la sécurité et le rendement »</p> <p>Le critère coté est une évaluation de la capacité de la ressource à répondre aux besoins des responsabilités, des devoirs ou des tâches contenus dans l'énoncé des travaux.</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8474-03BH01/E

001

002xt

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W8474-03BH01

002xt.W8474-03BH01

2. MODIFICATIONS:

Section 3.2 Soumission Technique :

SUPPRIMER :

Sous-article (v)

Coordonnées des clients cités en référence :

(A) Le soumissionnaire doit fournir des références de clients. Chaque client cité en référence doit confirmer, à la demande de TPSGC, les renseignements exigés à la pièce jointe A.

(B) Pour chaque client cité en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse électronique d'une personne-ressource. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.

Le soumissionnaire doit en outre indiquer le titre de la personne-ressource. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la personne-ressource qu'il propose est au fait des services qu'il a offerts et qu'elle accepte d'être citée en référence. Les références de l'État sont permises.

INSÉRER :

Sous-article (v)

Coordonnées des projets cités en référence :

(A) Le soumissionnaire doit fournir des références de projet. Chaque projet cité en référence doit confirmer, à la demande de TPSGC, les renseignements exigés à la pièce jointe A.

(B) Pour chaque projet cité en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse électronique d'une personne-ressource. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.

Le soumissionnaire doit en outre indiquer le titre de la personne-ressource. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la personne-ressource qu'il propose est au fait des services qu'il a offerts et qu'elle accepte d'être citée en référence. Les références de l'État sont permises.

En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne référence et celle fournie par le soumissionnaire, la première prévaudra.

Section 4.2 Évaluation technique

SUPPRIMER :

Sous-article (c)

Vérification des références :

La vérification des références n'est pas obligatoire. Toutefois, si TPSGC choisit de procéder à une vérification des références pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il le fera pour les soumissionnaires dont la candidature n'a pas été jugée irrecevable à ce stade de l'évaluation.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8474-03BH01/E

001

002xt

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W8474-03BH01

002xt.W8474-03BH01

INSÉRER :

Sous-article (c)

Vérification des références de projet :

La vérification des références de projet n'est pas obligatoire. Toutefois, si TPSGC choisit de procéder à une vérification des références de projet pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il le fera pour les soumissionnaires dont la candidature n'a pas été jugée irrecevable à ce stade de l'évaluation.

Section 4.4 Méthode de Sélection :

SUPPRIMER :

Sous-article (b) (i)

(i) Calcul de la note technique totale : Pour être déclarée recevable, une soumission doit satisfaire à tous les critères techniques obligatoires définis dans la présente demande de soumissions et obtenir la note de passage précisée pour les exigences cotées de la pièce jointe A. La note technique finale représentera 60 points de la note totale du soumissionnaire. Pour chaque soumissionnaire recevable, la note technique totale sera calculée à l'aide des points qu'il a obtenus pour les critères techniques cotés. La note technique sera ensuite convertie en points à l'aide de la formule suivante :

Note technique totale x 60 = Note technique totale
Points techniques maximum
(710 points)

INSÉRER :

Sous-article (b) (i)

(i) Calcul de la note technique totale : Pour être déclarée recevable, une soumission doit satisfaire à tous les critères techniques obligatoires définis dans la présente demande de soumissions et obtenir la note de passage précisée pour les exigences cotées de la pièce jointe A. La note technique finale représentera 60 points de la note totale du soumissionnaire. Pour chaque soumissionnaire recevable, la note technique totale sera calculée à l'aide des points qu'il a obtenus pour les critères techniques cotés. La note technique sera ensuite convertie en points à l'aide de la formule suivante :

Note technique totale x 60 = Note technique totale
Points techniques maximum
(1,370 points)